

Permanences de confessions pendant le mois de juillet

Dans la cathédrale

L	1		
M	2		
M	3	De 17 h à 18h	P. Jean-Yves Le Saux
J	4	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
V	5	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
S	6	De 10h à 12h	P. Bernard Guillemain
D	7		
L	8		
M	9		
M	10	De 17 h à 18h	P. Jean-Yves Le Saux
J	11	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
V	12	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
S	13	De 10h à 12h	P. Jean-Yves Le Saux
D	14		
L	15		
M	16		
M	17	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
J	18	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
V	19	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
S	20	De 10h à 12h	P. Thibault de Bruyn (sauf si baptême)
D	21		
L	22		
M	23		
M	24	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
J	25	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
V	26	De 17 h à 18h	P. Bernard Guillemain ou P. Thibault de Bruyn
S	27	De 10h à 12h	P. Thibault de Bruyn (sauf si baptême)
D	28		
L	29		
M	30		
M	31	De 17 h à 18h	P. Patrice Marivin

Permanences de confessions pendant le mois d'août

Tous les mercredis du 1^{er} au 15 août : de 17 h à 18 h : P. Patrice Marivin

Tous les samedis matin du 1^{er} au 15 août : de 10h à 12h : P. Patrice Marivin

Tous les mercredis après le 15 août : de 17h à 18 h : P. Jean-Yves Le Saux
